

CONSEIL GENERAL DE SEINE SAINT DENIS

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE**

**NOTE DE SYNTHESE FINALE
PROPOSITIONS D'UN PROGRAMME D' ACTIONS
DOCUMENT 1**

FEVRIER 2009

SEPT. CONSEIL

Stratégies d'Entreprise & Projets de Territoire



SOMMAIRE

1 - CONSTRUIRE DES EQUIPEMENTS « DURABLES » AVEC UNE APPROCHE ECO-RESPONSABLE.....	3
1.1 - Le schéma : l'expression d'une volonté politique	3
1.2 - Le schéma répond à trois enjeux majeurs pour le territoire	3
1.3 - Les objectifs du schéma.....	4
1.4 - Une mission basée sur deux axes de réflexion.....	4
2 - LE SCHEMA : UN PLAN D' ACTIONS A COURT TERME.....	5
2.1 - Une sélection de 9 actions à partir de 40 préalablement identifiées	5
2.2 - Une phase d'apprentissage en 2009 pour une mise en œuvre systématique dès 2010.....	7
2.3 - Un budget prévisionnel en cohérence avec les enveloppes des différentes directions	8
3 - UN SYSTEME DE MANAGEMENT ADAPTE	9
3.1 - Une organisation pour le management du schéma.....	9
3.2 - Une cellule garante de la modification des pratiques	10
3.3 - Un système de management d'opération : le guide méthodologique.....	11
3.4 - La valorisation et l'évaluation du schéma	12
ANNEXE 1 - PRESENTATION DETAILLEE DES NEUF ACTIONS PROPOSEES	13
ACTION N°1 - Elaborer un guide méthodologique pour systématiser une démarche de qualité environnementale dans les opérations de construction/réhabilitation	14
ACTION N°2 - Développer un référentiel technique pour la construction durable en s'appuyant sur le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) des collègues.	18
ACTION N°3 - Réaliser une analyse en cout global sur 2 projets de collèges afin d'optimiser la phase exploitation.....	22
ACTION N°4 - Croiser les enjeux énergétiques, sanitaires (bruit et qualité de l'air) et d'accessibilité handicap sur 2 établissements situés sur la RN 3 afin d'optimiser les travaux de rénovation.....	26
ACTION N°5 - Capitaliser le savoir-faire en matière d'exploitation/ maintenance, et améliorer les programmes fonctionnels et techniques des sites centraux, et bâtiments sanitaires et sociaux	31
ACTION N°6 - S'appuyer sur des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) des établissements recevant du public et des bâtiments administratifs pour modifier les pratiques	35
ACTION N°7 - Economiser l'énergie en étudiant la faisabilité d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur des sites centraux.....	39
ACTION N°8 - Déterminer une méthodologie de rénovation énergétique de deux bâtiments pilotes, transférable aux autres réhabilitations	42
ACTION N°9 - Définir des critères d'écoconditionnalité des aides du Conseil général de Seine Saint Denis concernant l'habitat et les bâtiments sociaux, culturels et sportifs	47

1 - CONSTRUIRE DES EQUIPEMENTS « DURABLES » AVEC UNE APPROCHE ECO-RESPONSABLE

1.1 - Le schéma : l'expression d'une volonté politique

Conscient des enjeux, tant énergétiques qu'environnementaux et sanitaires, le Département de la Seine Saint Denis a souhaité s'engager durablement dans une démarche de qualité environnementale sur l'ensemble de ses équipements à l'échelle de la parcelle : bâtiments, aménagement des espaces extérieurs et voiries.

C'est pour cette raison que, courant 2007, la Direction générale a missionné le service Ingénierie et Développement de la Direction des Bâtiments Départementaux (DBD) pour proposer un plan d'actions opérationnel d'ici décembre 2008 afin de consolider la démarche déjà engagée sur les opérations de construction et les rénovations, et de l'étendre au patrimoine existant.

Les enjeux énergétiques, le changement climatique, les atteintes à la biodiversité, les risques majeurs et sanitaires sont au cœur de la réflexion et rejoignent la priorité du Conseil général d'édifier un territoire durable et solidaire.

D'ores et déjà, le travail mené s'intègre dans le projet de création d'une nouvelle Direction de l'Education, avec deux objectifs prioritaires : la réussite scolaire et l'optimisation des prestations d'entretien et de maintenance. Il entre plus largement dans la réflexion pour la modernisation de l'Administration et la construction d'un Agenda 21 du territoire.

Enfin, le choix d'orienter la prestation, dans un premier temps, sur les actions internes au Conseil général de Seine Saint Denis, montre le souhait de la collectivité d'être exemplaire et d'intégrer la qualité environnementale dans sa politique d'aménagement et de construction ou rénovation de bâtiments.

1.2 - Le schéma répond à trois enjeux majeurs pour le territoire

La lecture des différents schémas et plans d'actions du Conseil général de Seine Saint Denis, et en particulier du diagnostic de l'état de la question au sein des services départementaux de janvier 2008, ainsi que les contacts effectués à ce jour, montrent l'existence d'enjeux récurrents en liaison avec les thèmes de la « qualité environnementale des bâtis » et du « développement durable » qui sont les suivants :

- **Limiter l'empreinte écologique des équipements et des activités du Conseil général** par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion.
- **Contribuer à la qualité de vie et de services** des «Sequano-Dyonisiens » par la pratique d'une éco-gestion.
- **Prendre en compte la santé et le confort des usagers**, en particulier des populations sensibles : enfants, personnes âgées et personnes handicapées.

Dans le cadre d'une démarche de construction ou de rénovation d'un équipement intégrant la qualité environnementale, il est important que les différents acteurs soient informés des enjeux et des objectifs recherchés par le maître d'ouvrage.

1.3 - Les objectifs du schéma

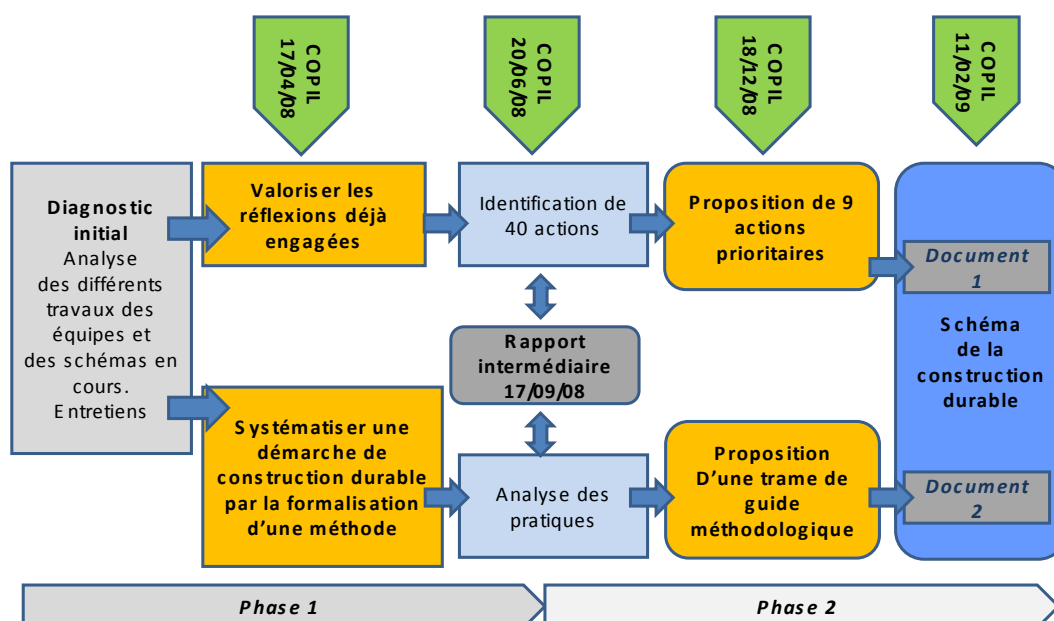
Pour répondre aux enjeux précités, le schéma s'articule autour de trois objectifs :

- **Systématiser une démarche de qualité environnementale** sur les opérations de rénovations et de constructions neuves.
- **Améliorer les pratiques en interne** afin d'optimiser les conditions d'exploitations et de réaliser des économies de fonctionnement. Cet objectif doit permettre d'améliorer le service rendu particulièrement en matière d'économies d'énergie et d'entretien maintenance.
- **Proposer des actions incitatives via l'éco-conditionnalité** des aides Départementales en matière de cadre bâti en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants et la qualité environnementale des bâtiments en prenant en compte leurs contraintes économiques.

1.4 - Une mission basée sur deux axes de réflexion

Suite au diagnostic de la phase 1 de la mission, il a été décidé de mener deux réflexions de façon conjointe : proposition d'un programme d'actions et réalisation d'une trame de guide méthodologique. Ce dernier est basé sur le système de management environnemental d'une démarche HQE® (Haute Qualité Environnementale). Il permettra de modifier les pratiques des équipes du Conseil général, afin d'atteindre des objectifs d'amélioration des équipements notamment en économie d'énergie.

Schéma 1 : déroulé de la mission



2 - LE SCHEMA : UN PLAN D' ACTIONS A COURT TERME

2.1 - Une sélection de 9 actions à partir de 40 préalablement identifiées

L'ensemble des 40 actions référencées dans le rapport intermédiaire du 17 septembre 2008, a été étudié en fonction des critères suivants :

- La pertinence de l'action. Celle-ci a été évaluée par rapport aux résultats du diagnostic de la phase 1 et à la réponse apportée aux trois enjeux définis ci-dessus. La réalisation de réunions complémentaires avec les acteurs potentiels de l'action a permis de préciser ce critère.
- La cohérence interne avec les différentes autres actions du Conseil général, Agenda 21, Administration éco responsable et Plan climat.
- Sa contribution à l'amélioration des pratiques des différentes directions vis à vis d'une systématisation d'une approche de qualité environnementale.
- La possibilité d'avoir un chef de projet identifié.
- Sa faisabilité financière.
- Son démarrage potentiel dès 2009/2010.

9 actions ont été sélectionnées :

- **3 actions** concernent l'élaboration d'outils méthodologiques afin de développer de nouveaux modes de travail en interne au conseil Général.
- **5 actions** ont pour objectif de gérer durablement le patrimoine existant du Conseil Général.
- **1 action** permet d'inciter les partenaires externes à modifier leurs pratiques.

		Type d'équipements concernés		
		Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux culturels et sportifs
	Actions internes			
A.1	<i>Elaborer un guide méthodologique pour systématiser une démarche de qualité environnementale dans les opérations de construction/réhabilitation.</i>			
A.2	<i>Développer un référentiel technique pour la construction durable en s'appuyant sur le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) des collèges.</i>			
A.3	<i>Réaliser une analyse en coût global sur 2 projets de collèges afin d'optimiser la phase exploitation.</i>			
A.4	Croiser les enjeux énergétiques, sanitaires (bruit et qualité de l'air) et d'accessibilité handicap sur 2 établissements, situés sur la RN 3, afin d'optimiser les travaux de rénovation.			
A.5	Capitaliser le savoir-faire en matière d'exploitation/maintenance et améliorer les programmes fonctionnels et techniques des sites centraux et des bâtiments sanitaires et sociaux.			
A.6	S'appuyer sur des Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) des établissements recevant du public et des bâtiments administratifs pour modifier les pratiques.			
A.7	Economiser l'énergie en étudiant la faisabilité d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur des sites centraux.			
A.8	Déterminer une méthodologie de rénovation énergétique de deux bâtiments pilotes, transférable aux autres réhabilitations.			
	Actions externes			
A.9	<i>Définir des critères d'éco-conditionnalité des aides du Conseil général de Seine Saint Denis concernant l'habitat et les bâtiments sociaux, culturels et sportifs.</i>			

2.2 - Une phase d'apprentissage en 2009 pour une mise en œuvre systématique dès 2010

Le schéma proposé en 2009 a pour objectif de systématiser une démarche de « qualité environnementale » sur toutes les opérations dès 2010.

	Titre de l'action	Direction pilote	Chef de projet	Planning sur l'année 2009 par trimestre			
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
A.1	Elaborer un guide méthodologique pour systématiser une démarche de qualité environnementale dans les opérations de construction/réhabilitation	DBD/SID	Fabien ROUSSEL				
A.2	Développer un référentiel technique pour la construction durable en s'appuyant sur le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) des collèges.	DBD/SID	Philippe LAPALUS				
A.3	Réaliser une analyse en coût global sur 2 projets de collèges afin d'optimiser la phase exploitation.	DCAF/DBD	Mme BRICOT Sophie GENU-SAED				
A.4	Croiser les enjeux énergétiques, sanitaires (bruit et qualité de l'air) et d'accessibilité handicap sur 2 établissements situés sur la RN 3 afin d'optimiser les travaux de rénovation.	DBD/SID /DVD/DEA	Farida ADDALA				
A.5	Capitaliser le savoir-faire en matière d'exploitation/maintenance et améliorer les programmes fonctionnels et techniques des sites centraux et des bâtiments sanitaires et sociaux.	DBD/SID et Service maintenance.	Chargé d'études « Gestion patrimoniaire »				
A.6	S'appuyer sur des Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) des établissements recevant du public et des bâtiments administratifs pour modifier les pratiques.	DBD/SID	Sophie GENU-SAED				
A.7	Economiser l'énergie en étudiant la faisabilité d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur des sites centraux.	DBD/SID et service maintenance	Sophie GENU-SAED M.BATISTA				
A.8	Déterminer une méthodologie de rénovation énergétique de deux bâtiments pilotes, transférable aux autres réhabilitations.	DBD/BASC DEA	Claude LEGRAND Jérôme LEBLIC				
A.9	Définir des critères d'éco-conditionnalité des aides du Conseil général de Seine Saint Denis concernant l'habitat et les bâtiments sociaux, culturels et sportifs.	DAD/DBD	Marie JOURDAIN				

2.3 - Un budget prévisionnel en cohérence avec les enveloppes des différentes directions

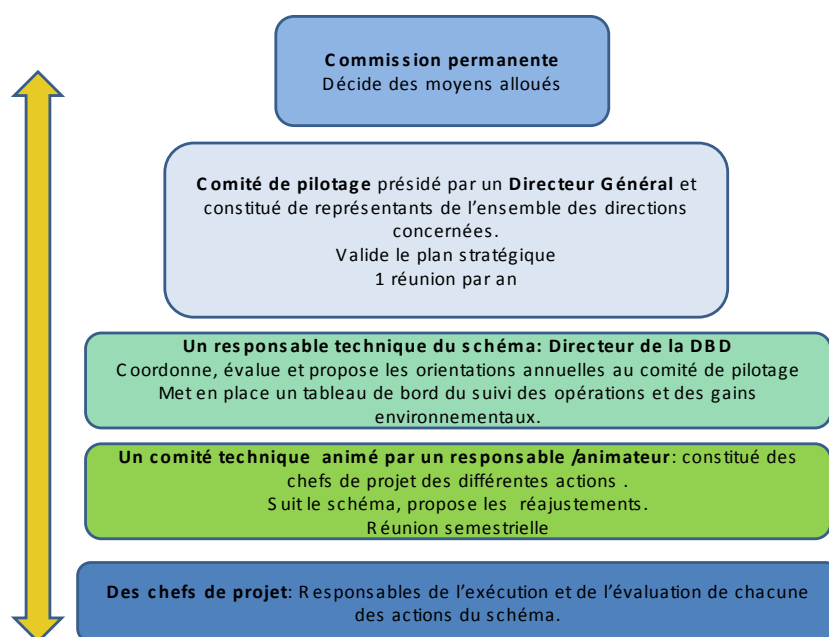
Le budget prévisionnel ne prend en compte que les études des différentes actions. Les investissements qui seront programmés à l'issue de celles-ci ne sont pas encore budgétisés.

	Titre de l'action	Budget intervenants externes HT	Source interne	Subvention potentielle
A.1	Elaborer un guide méthodologique pour systématiser une démarche de qualité environnementale dans les opérations de construction/réhabilitation	50 000 €	DBD/ Budgétisé en 2009	
A.2	Développer un référentiel technique pour la construction durable en s'appuyant sur le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) des collèges.	13 000 €	DBD/Budgétisé en 2009	
A.3	Réaliser une analyse en coût global sur 2 projets de collèges afin d'optimiser la phase exploitation.	8 000 €	DCAF/ non budgétisé	
A.4	Croiser les enjeux énergétiques, sanitaires (bruit et qualité de l'air) et d'accessibilité handicap sur 2 établissements situés sur la RN 3 afin d'optimiser les travaux de rénovation.	60 000 €	DBD : 30 000 € DEA : 20 000 € DVD : 10 000€ Budgétisé en 2009	
A.5	Capitaliser le savoir-faire en matière d'exploitation/ maintenance et améliorer les programmes fonctionnels et techniques des sites centraux et des bâtiments sanitaires et sociaux.	-	DBD/ Création de poste en cours	
A.6	S'appuyer sur des Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) des établissements recevant du public et des bâtiments administratifs pour modifier les pratiques.	110 000 €	DBD/ ligne budgétaire non retenue	
A.7	Economiser l'énergie en étudiant la faisabilité d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur des sites centraux.	30 000 €	DBD/ ligne budgétaire non retenue	65% de l'étude. 50% des investissements futurs dans les limites de 500 000 €
A.8	Déterminer une méthodologie de réhabilitation énergétique de deux bâtiments pilotes, transférable aux autres réhabilitations.	25 000 €	DBD : 5 000€ DEA : 20 000 €	50% pour le diagnostic.
A.9	Définir des critères d'éco-conditionnalité des aides du Conseil général de Seine Saint Denis concernant l'habitat et les bâtiments sociaux, culturels et sportifs.	35 000 €	DAD/ ligne budgétaire non retenue	
	TOTAL € HT	331 000 €		

3 - UN SYSTEME DE MANAGEMENT ADAPTE

3.1 - Une organisation pour le management du schéma

Schéma 2 : proposition d'une organisation



L'organigramme ci-dessus présente le système de management proposé pour le suivi du schéma. **La commission permanente** reste l'organe décisionnel du schéma de construction durable. Elle décide des moyens alloués et des orientations de communication.

Le comité de pilotage, présidé par la Direction générale, est l'organe de référence. Composé des différentes directions concernées par la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation, il valide chaque année le programme et le plan de communication du schéma.

Le responsable du schéma présentera un bilan des actions menées ainsi qu'une évaluation de critères permettant de mesurer l'éco-responsabilité du Conseil général (économie d'énergie, confort...). Ces critères feront l'objet de la création en interne d'un tableau de bord. Ce bilan et la proposition du programme d'actions pour l'année N+1, seront réalisés en collaboration avec les différents porteurs de projets en cours ou à venir. Le directeur de la DBD sera secondé par un chargé de mission, **responsable/animateur** du schéma.

Chacune des actions est sous la responsabilité d'un **chef de projet** afin d'en garantir son exécution et son évaluation.

3.2 - Une cellule garante de la modification des pratiques

Mettre en place une politique de construction durable nécessite une modification des pratiques de l'ensemble des acteurs impliqués dans une opération.

Les actions proposées pour 2009 ont pour objectif de concevoir une méthode et l'ensemble des outils nécessaires à une systématisation de la démarche sur toutes les opérations dès 2010.

Il est proposé de créer une cellule d'appui à la construction durable. Composée majoritairement de personnel en interne de la DBD, elle sera garante des méthodes et outils développés et de leur mode de diffusion.

Elle accompagnera les responsables d'opérations et fera remonter au service de formation de la DP des thématiques de formations adaptées aux différents besoins tant techniques que méthodologiques. Exemple, la prise en main du guide méthodologique.

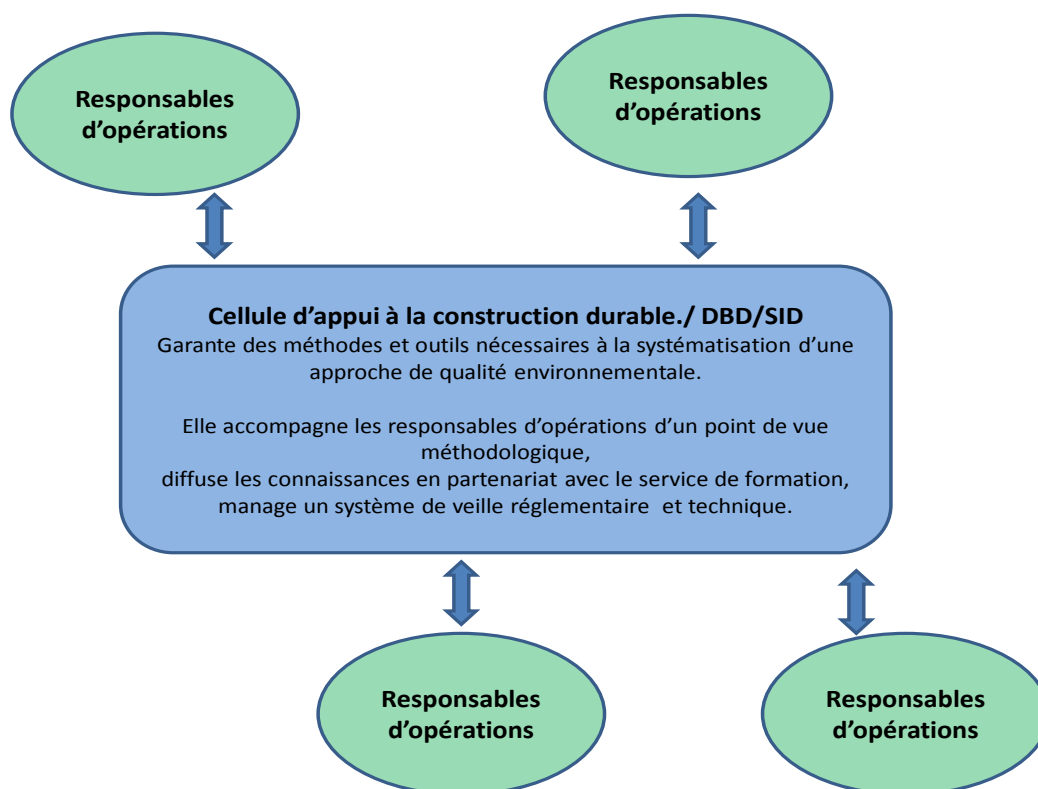


Schéma 3 : cellule d'appui à la construction durable

3.3 - Un système de management d'opération : le guide méthodologique

L'analyse des pratiques et des documents du Conseil général a révélé l'absence de coordination et de mutualisation d'outils et de méthodes entre les différentes directions pour l'ensemble des phases d'un projet.

L'élaboration d'un guide méthodologique permettra :

- d'une part, de systématiser une démarche de qualité environnementale sur les opérations de rénovation et de construction neuve,
- d'autre part d'améliorer les pratiques en interne afin d'optimiser les conditions d'exploitations et ainsi réaliser des économies de fonctionnement, en particulier, en matière d'économies d'énergie et d'entretien maintenance.

La trame proposée intègre les volontés et les aspirations des différents services qui ont été identifiés lors d'entretiens ou de réunions de travail en groupe. Certains tableaux sont complétés sur la base de l'exemple des collèges et devront être adaptés aux autres typologies d'opérations.

Elle reprend le processus du système de management d'opération (SMO) et se présente sous forme de fiches reprenant pour chacune des phases d'un projet : pré-programmation, programmation, conception, réalisation et exploitation, les éléments suivants :

- thème traité : planification, contrats...
- introduction incluant la présentation du thème traité,
- préconisations (si elles sont suivies, elles deviendront des actions ou des réalisations),
- acteurs - responsabilités - compétences,
- outils existants et/ou à créer ou à améliorer,
- documents informatifs et/ou trame d'outils

Elle servira de base de travail dans le cadre de l'action 1 du schéma et fait l'objet d'un document à part.

Pour garantir le succès du guide, son actualisation et sa diffusion sont deux sujets à aborder très rapidement, dès le début de sa rédaction.

Il a été acté, lors du comité de pilotage du 18 décembre 2008, de créer pour toute nouvelle opération un **comité de pilotage** et un **comité technique**.

La composition de ce comité de pilotage et du comité technique doit être réfléchi en fonction de la typologie de bâtiments et de la nature des travaux.

Le rôle du comité de pilotage est de suivre l'intégralité de la démarche de qualité environnementale, de valider les divers documents à chaque phase, et d'arbitrer les décisions qui s'imposent pour le traitement des cibles.

Afin de préparer les propositions à soumettre au comité de pilotage, un comité technique doit également être mis en place dès la phase programmation.

Ce système de management environnemental, détaillé et exhaustif, devra être appliqué sur toutes les opérations d'une certaine importance, soit en construction neuve, soit en rénovation lourde. Toutefois, le Conseil général devra fixer à partir de quel seuil de travaux, il sera obligatoire de suivre l'intégralité du processus. Plusieurs cas devront être définies en fonction de :

- la typologie de bâtiments (collèges, crèches, bâtiments administratifs, etc.),
- la nature de l'intervention (construction neuve, restructuration lourde, réhabilitation, travaux ponctuels sur l'ensemble d'une installation ou d'un cadre bâti particulier),
- le montant des investissements et des coûts d'exploitation.

3.4 - La valorisation et l'évaluation du schéma

3.4.1 - Un plan de communication tant interne qu'externe.

Le diagnostic et les différentes rencontres réalisées pour l'élaboration du schéma ont mis en évidence l'existence de réalisations exemplaires sur les pratiques de qualité environnementale au sein de plusieurs directions ainsi qu'une communication limitée tant en interne qu'en externe sur ces thèmes.

Il nous semble important de mettre en place en parallèle au schéma un plan de communication qui aurait pour objectifs de :

- Participer à la mise en place en interne d'une sensibilisation aux préoccupations environnementales de la construction, rénovation et exploitation.
- Capitaliser les différentes expériences pour améliorer la qualité environnementale des projets futurs.
- Communiquer vers les partenaires extérieurs afin de les inciter et/ou de les accompagner dans ce type de démarche.
- Afficher les intentions du Conseil général de Seine Saint Denis sur ce thème.

Ce plan pourra être construit avec la collaboration du service de la communication et de l'équipe du programme de l'administration éco-responsable.

3.4.2 - Un système d'évaluation pour une dynamique d'amélioration continue

Le pilotage et le suivi du schéma de la construction durable nécessitent la mise en place de trois types d'indicateurs.

Des indicateurs de suivi de chacune des actions. Ces indicateurs seront décidés par les comités techniques et chef de projet de chacune des actions. Les fiches détaillées de l'annexe 1 répertorient ceux des neuf actions proposées.

Des indicateurs de suivi de chacune des opérations de construction et de réhabilitation. Le suivi et l'évaluation de la qualité environnementale de chaque opération font partie intégrante de la démarche. Les indicateurs de performance environnementale sont traduits soit par des seuils à atteindre (indicateurs de résultats) soit par des conditions à remplir au niveau des dispositions prises (indicateurs de moyens), exprimés d'une façon quantitative ou qualitative, selon les différents niveaux de hiérarchisation.

Des indicateurs de pilotage du schéma. Ces indicateurs doivent répondre aux principales questions suivantes :

- A-t-on systématisé une démarche de qualité environnementale sur toutes les opérations de rénovations et de constructions neuves en 2010 ?
- A-t-on réalisé des économies de fonctionnement et optimisé les investissements ?
- L'offre d'équipement ainsi conçue permet-elle d'améliorer le confort et la santé des usagers et du personnel ?

Ils seront limités en nombre, donneront lieu à l'élaboration d'un tableau de bord. Ils seront de deux types :

- **Indicateurs organisationnels.** Exemples : nombre de chantiers ayant intégré une démarche de construction durable, nombre de personnes formées à la méthodologie, ...
- **Indicateurs de résultats environnementaux.** Exemples : économie d'énergie, de CO₂, ...

Cette réflexion sera menée en cohérence avec les systèmes d'évaluation des programmes engagés : administration éco-responsable, plan climat et agenda 21, afin de mutualiser les moyens de collecte et de garantir la pertinence des indicateurs retenus.

ANNEXE 1 - PRESENTATION DETAILLEE DES NEUF ACTIONS PROPOSEES

ACTION N°1 - Elaborer un guide méthodologique pour systématiser une démarche de qualité environnementale dans les opérations de construction/réhabilitation

DIRECTION PILOTE : DBD	CHEF DE PROJET : Fabien ROUSSEL	ELUS REFERENTS : M. BOGER, M.HANOTIN, M^{me} BERNARD
-------------------------------	--	---

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
1	1	1

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui	Oui, sur les aspects de qualité environnementale des équipements et des économies d'énergie	Oui, en limitant les émissions de CO ₂

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
Oui	Oui	Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
Oui	Oui	Oui

CONTEXTE

L'analyse des documents de travail utilisés lors des différentes phases d'un projet de construction, de la programmation à l'exploitation, révèle l'existence de différents outils : CPT (Cahier des Prescriptions Techniques), guide d'entretien des collèges,... et de plusieurs initiatives pilotes engagées sur le thème étudié. Ces outils et expériences sont à valoriser et à adapter dans le cadre du schéma départemental.

Elle met également en lumière l'intervention de plusieurs services de différentes directions sur un même programme ou projet d'équipement, mais il semble manquer la pratique transversale d'une véritable méthodologie commune de projet de construction intégrant la « qualité environnementale » tant en construction neuve qu'en rénovation/réhabilitation.

Absence de coordination et de mutualisation d'outils et de méthodes pour l'ensemble des phases d'un projet.

Véritable problématique par rapport aux choix des terrains et des disponibilités foncières offertes.

Implication très faible des équipes d'entretien et maintenance dans l'ensemble du processus de construction et d'utilisation des équipements, à corrélérer avec un manque de disponibilité.

Volonté d'améliorer les procédures de maintenance des collèges.

Sous estimation des aspects de fonction d'usage, de confort et de santé dans certains projets.

Création d'une Direction de l'Education.

OBJECTIFS RECHERCHES

Construire et réhabiliter les équipements du Conseil général en intégrant une démarche de qualité environnementale.

Systématiser une approche de qualité environnementale par un apport méthodologique et une modification des pratiques des directions et services concernés.

Développer les outils à mobiliser à chacune des phases d'une opération de la programmation à l'exploitation.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

Utiliser la trame du guide méthodologique proposée en janvier 2009.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir de la trame donnée fin janvier, il s'agira de définir le contenu précis du processus de management environnemental et des outils associés par type d'équipements.

A - Système de management environnemental d'opération

Organisation d'une opération : planification, pilotage, responsabilités,....

B - Création ou amélioration des outils techniques ou d'évaluation

Grille d'analyse comparée de sites d'implantation par rapport à un projet.

Outils de recueil des attentes et besoins des parties prenantes d'un projet.

Constitution de la mallette de données de site sur le département (à fournir à l'AMO).

Grille d'analyse détaillée du site à réaliser en amont d'une construction neuve.

Méthodologie d'élaboration d'un tableau de bord d'opération,...

C - Réajustement des missions et des documents contractuels des marchés publics

Cahier des charges du diagnostic environnemental du bâtiment et du site en préalable à une réhabilitation.

Validation et amélioration de tous les documents de marchés (cahier des charges type d'une mission AMO HQE®, contrat de maîtrise d'œuvre, CCTP, CCAP, DCE...).

Tâches	Acteurs	Délais
1 - Sélectionner un consultant extérieur.	DBD	3 mois
2 - Présenter la trame, fournie en janvier 2009 dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de la qualité environnementale des équipements, à l'ensemble des participants aux groupes de travail. Ceux-ci seront en priorité des personnes qui seront ultérieurement en charge de la démarche.	Prestataire extérieur	15 jours
3 - Constituer et animer les groupes selon la répartition suivante : 1 groupe sur le guide et le système de management, 1 groupe sur les outils transversaux et utilisables quelque soit le type d'usage, 1 groupe sur les documents de marchés publics.	Prestataire extérieur	4/6 mois
4 - Proposer un mode de diffusion du guide méthodologique et des supports adaptés.	Prestataire extérieur et chargés d'études.	1 mois

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION

Cette action pourra alimenter en partie la réflexion plus globale sur les collèges du 3^{ème} millénaire.
 Présenter la méthode auprès des collectivités locales du département.
 Participer à des actions d'accompagnement pour l'intégration de cette démarche par les collectivités locales.
 Etudier la faisabilité de la mise en place d'un système de management d'exploitation (SMex).

ORGANISATION

SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
<p>Un comité technique présidé par le directeur de la DBD et regroupant 1 membre de chacune des directions concernées + un intervenant externe.</p> <p>Il aura pour mission de :</p> <p>Valider le contenu du guide.</p>	<p>DBD, Service des Sites Centraux et Service des bâtiments sociaux, culturels et administratifs déconcentrés, Service des Bâtiments Educatifs.</p> <p>DCAF.</p> <p>DEF et DPAS.</p> <p>Pôle Ergonomie/DLM.</p>

PARTENAIRES EXTERNES

PARTENAIRES	MISSIONS
Un cabinet de consultants.	Amener son expertise pour la construction des outils et du système de management en cohérence avec la trame du guide fournie en janvier 2009.

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
1 ^{er} trimestre 2009	12 mois pour la finalisation	Finalisation du guide : décembre 2009 Diffusion en interne : à partir de décembre 2009

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
<p>Etudes externes : 50 000,00 € HT hors évaluation de l'action.</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>4 à 5 jours pour chacun des participants.</p> <p>40 jours pour le chef de projet.</p> <p>Rédaction et diffusion interne au SID.</p>	

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Efficacité (résultats/objectifs)	<p>Réalisation effective des outils.</p> <p>Nombre de personnes utilisant de façon systématique le guide.</p> <p>Nombre de projets et évolution en pourcentage d'opérations intégrant une démarche de qualité environnementale.</p>	<p>Enquête en interne à 2 mois après diffusion, et à 6 mois.</p> <p>Recueil de fiches opérations simplifiées (à relier avec les actions de communication du Conseil général de Seine Saint Denis).</p>
Efficiences (moyens mobilisés/résultats)	<p>Temps passé à l'élaboration des outils.</p> <p>Nombre de réunions de présentation et d'accompagnement à la prise en main du guide et de ses outils.</p>	<p>Compte-rendu des réunions avec les feuilles de présence / participants conviés.</p> <p>Suivi de l'activité du chef de projet pour ces actions.</p>

ACTION N°2 - Développer un référentiel technique pour la construction durable en s'appuyant sur le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) des collègues.

DIRECTION PILOTE : DBD/ SID - Bureau des constructions neuves	CHEF DE PROJET : Philippe LAPALUS	ELUS REFERENTS : M. HANOTIN , M^{me} BERNARD
--	--	---

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
1	1	1

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui, intégration des réflexions sur le mobilier dans le CPT	Oui, sur les aspects de qualité environnementale des équipements et des économies d'énergie	Oui, en limitant les émissions de CO ₂

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
Oui	Oui	Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
Oui		

CONTEXTE

Dans le cadre de la construction et de la rénovation lourde des collèges, il existe un CPT (Cahier des Prescriptions Techniques), qui a été remanié en 2004. Document phare pour la conception des collèges, il est important de valoriser ce document et de l'actualiser pour la mise en place d'une démarche systématique de la qualité environnementale des collèges au sein du Conseil général

OBJECTIFS RECHERCHES

Construire et réhabiliter les équipements du Conseil général en intégrant une démarche de qualité environnementale.

Systématiser une approche de qualité environnementale par un apport méthodologique et une modification des pratiques des directions et services concernés.

Améliorer le contenu du CPT et prévoir sa déclinaison pour les autres types d'équipements.

Définir son mode de diffusion au sein du Conseil général et auprès des partenaires externes notamment les maîtres d'œuvre.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

Utiliser la trame du guide méthodologique. Le CPT fait partie intégrante du guide.

Prendre en compte les résultats des travaux pour une administration éco-responsable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tâches	Acteurs	Délais
1 - Repenser l'architecture du document au vu d'une approche de qualité environnementale et des 14 cibles d'une démarche HQE® et de sa déclinaison pour les autres types d'équipements.	M. Lapalus	1 mois
2 - Identifier des évolutions réglementaires. Définir le cadre de veille environnemental, technique, sécurité...	Service documentation. Bureau de contrôle/ sécurité	En continu
3 - Corréler la révision du CPT et la rédaction de fiches d'espaces pour les principaux types de locaux : CDI, sanitaires, local déchets, internat,... (à utiliser en phases conception et exploitation).	Programmistes internes	2 mois
4 - Réviser et rédiger les différents chapitres du CPT. Cette révision sera réalisée avec l'aide des différentes directions du Conseil général en fonction de leurs compétences. Exemple : DEV pour espaces verts et déchets, DEA pour la gestion des eaux...	Toutes les directions concernées	6 mois
5 - Rédiger un mode d'emploi du CPT afin d'en optimiser l'utilisation. Ce document sera un document contractuel dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.	M. Lapalus	1 mois
6 - Décider d'un mode de diffusion tant interne qu'externe (internet, réunions de présentation et de prise en main,...).		1 mois

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION
<p>Utiliser ce document pour formaliser un CPT pour les bâtiments administratifs, sociaux, culturels et sportifs du Conseil général Seine Saint Denis.</p> <p>Cette action pourra alimenter en partie la réflexion plus globale sur les collèges du 3^{ème} millénaire.</p>

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
<p>Un comité technique regroupant 1 membre de chacune des directions concernées</p> <p>Il aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préciser les objectifs de la démarche. • rédiger le plan de charge et le planning de chacun. • Valider le contenu du document final. 	<p>DCAF (service collègues).</p> <p>Directions techniques (Service bâtiment éducatif à la DBD, DEV, DEA, DVD) plus DLM (sur téléphonie, mobilier et entretien), DSI (sur équipements informatiques, câblages).</p> <p>Alimenter les chapitres du CPT.</p>

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS
<p>Un cabinet de consultants spécialisé en AMO HQE[®] et énergie.</p> <p>Un bureau de contrôle.</p>	<p>Amener son expertise pour l'architecture et le contenu du CPT.</p> <p>Mettre à jour la partie sécurité.</p>

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
2 ^{ème} trimestre 2009	6 mois pour la finalisation	Finalisation du CPT : décembre 2009 Diffusion en interne : à partir de décembre 2009

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
<p>Un BE spécialisé en énergie : 8 000 € HT</p> <p>Un bureau de contrôle pour la mise à jour des aspects sécurité : 5 000 € HT</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>5 à 7 jours pour chacun des participants du comité technique.</p> <p>25 jours pour le chef de projet.</p> <p>Rédaction interne au SID/ mise à disposition d'un temps de secrétariat.</p>	

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Efficacité (résultats/objectifs)	Réalisation effective du CPT. Intégration systématique du CPT dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et des entreprises.	Signature du CPT par les maîtres d'œuvre et les entreprises.
Efficience (moyens mobilisés/résultats)	Temps passé à l'élaboration des outils. Nombre de réunions de présentation et d'accompagnement à la prise en main du CPT.	Compte-rendu des réunions avec les feuilles de présences/ participants conviés. Suivi de l'activité du chef de projet pour ces actions.

ACTION N°3 - Réaliser une analyse en cout global sur 2 projets de collèges afin d'optimiser la phase exploitation

DIRECTION PILOTE : DCAF/DBD	CHEF DE PROJET : Service Nicole BRICOUT Sophie GENU-SAED/DBD/SID	ELUS REFERENTS : M^{me} BERNARD M. HANOTIN
------------------------------------	---	---

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
1	1	1

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui, gestion des ressources du Conseil général	Oui, sur les aspects de qualité environnementale des équipements et des économies d'énergie	Oui, en favorisant les énergies renouvelables et en limitant les émissions de CO ₂

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
Oui		Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
Oui		

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre systématique d'une démarche de qualité environnementale des constructions, il est important de pouvoir juger des performances économiques des solutions proposées.

L'approche en coût global constitue un aspect de l'analyse d'un projet en phase programmation et conception qui permet de décider à partir de certains scénarii des solutions à retenir pour répondre aux exigences de qualité environnementale du maître d'ouvrage.

Le coût global est la somme des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance sur une période déterminée avec pour finalité d'optimiser ces différents coûts en fonction des objectifs du maître d'ouvrage et de décider des priorités environnementales.

Certains projets du Conseil général n'ont bénéficié à ce jour que d'une approche partielle en phase de conception.

OBJECTIFS RECHERCHES

Réaliser une approche en coût global sur 2 projets : 1 collège neuf et 1 en réhabilitation.

Acquérir cette compétence en interne.

Utiliser ces premières expériences pour développer ces approches auprès des partenaires extérieurs du Conseil général.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

Suivre la trame du guide méthodologique pour la mise en oeuvre du SMO.

Créer un comité de pilotage et un comité technique pour chacun des projets.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tâches	Acteurs	Délais
1 - Sélectionner les 2 projets pilotes	Comité de pilotage	1 mois
2 - Sensibiliser les équipes internes à l'approche en coût global	Prestataire extérieur	
3 - Rédiger le cahier des charges de cette prestation	DCAF/DBD - Chef de projet/Prestataire extérieur	1 mois
4 - L'inclure dans les AO pour la phase concours	DCAF/DBD	1mois
5 - Réaliser les prestations	Equipes sélectionnées en phase concours	Selon le planning des projets
6 - Suivre les propositions	Comité technique/ groupe de concertation pour chacun des projets	Selon la programmation des projets
7 - Mettre en place un suivi d'exploitation de chaque bâtiment selon un tableau de bord	Comité technique de chacun des projets avec l'accord du chef de projet de l'action 4	Selon le planning des projets

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION
<p>Communiquer sur ces expériences auprès des acteurs externes notamment les collectivités territoriales.</p> <p>Cette action pourra alimenter en partie la réflexion plus globale sur les collèges du 3^{ème} millénaire.</p>

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
<p>Un comité de pilotage, présidé par un élu, qui aurait pour mission de sélectionner les 2 projets et qui sera apte à décider du scénario retenu à partir des priorités de qualité environnementale qu'il aura définies au préalable. Il est important que ce comité soit composé des décideurs au plus haut niveau (DG, ...).</p> <p>Ce comité suivra toutes les phases des deux opérations.</p>	<p>Service des marchés/ DGS</p> <p>DBD/SID/SBE</p> <p>DCAF</p> <p>Toutes les directions impliquées dans le Système de Management d'une Opération sont réunies dans le comité technique de chacune des opérations.</p>

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS
Un cabinet spécialisé dans l'approche en coût global.	Accompagner les chefs de projet jusqu'aux appels d'offres de maîtrise d'œuvre.
Un économiste spécialiste du coût global intégré dans la maîtrise d'œuvre.	Répondre au cahier des charges.

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
4 ^{ème} trimestre 2009.	En fonction du planning d'avancement des opérations.	En fonction du planning d'avancement des opérations.

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
<p>Etudes externes : cabinet de consultants : 7 000 à 8 000 € HT.</p> <p>Mission complémentaire de maîtrise d'œuvre : 28 000 à 30 000 € HT.</p>	

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Effectivité / Efficacité (résultats/objectifs)	Réalisation effective de l'analyse. Choix d'un scénario par rapport aux propositions de résultats chiffrés.	Listes de données à recueillir et organiser à chaque phase du projet de l'esquisse à l'exploitation.
Efficience (moyens mobilisés/résultats)	Rapport entre les prévisions du programme et les données de la phase exploitation.	Mise en place d'un tableau de bord en phase exploitation pour valider les hypothèses proposées durant les phases de programmation, de conception et de réalisation.

ACTION N°4 - Croiser les enjeux énergétiques, sanitaires (bruit et qualité de l'air) et d'accessibilité handicap sur 2 établissements situés sur la RN 3 afin d'optimiser les travaux de rénovation

DIRECTION PILOTE : DBD/SID	CHEF DE PROJET : Farida ADDALA	ELU REFERENT : M^{me} BERNARD
-----------------------------------	---	--

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
2	1	1

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui	Oui	Oui

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
	Oui	Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
Oui		Oui

CONTEXTE

Une priorité politique pour réhabiliter les équipements du Conseil général sur l'axe de la RN 3.

Une préoccupation majeure sur les améliorations possibles pour limiter les nuisances sonores en externe et en interne des bâtis.

Un premier travail de la DVD sur l'identification des points noirs.

Une obligation réglementaire de mettre en place un plan de prévention du bruit.

La nécessité de réaliser sur certains sites pilotes des mesures plus précises sur les nuisances sonores tant au plan quantitatif que qualitatif (impressions des usagers).

Une absence de données qualitatives et quantitatives sur la qualité de l'air intérieur des équipements du Conseil général.

Une programmation au sein de la DBD de diagnostics concernant l'accessibilité à tous les handicaps afin de proposer un plan d'investissements en travaux de réhabilitation. Cette action répond à une obligation réglementaire et doit être échelonnée sur les années 2010 à 2015.

Trois attentes de trois directions différentes qui peuvent converger sur une même action :

- DBD / accessibilité et programmation des travaux.
- DVD / problème de bruit interne et externe au bâtiment afin de proposer des solutions.
- DEA / qualité de l'air intérieur. Absence d'informations qualitatives et quantitatives pour proposer des plans d'actions.

OBJECTIFS RECHERCHES

Mener une expérimentation de diagnostic conjoint sur les questions de performances énergétiques, d'accessibilité / handicap, de lutte contre les nuisances sonores et de qualité de l'air intérieur, sur un collège et une crèche situés le long de l'axe RN 3 :

- Collège Joliot Curie à Pantin.
- Crèche Berthelot aux Pavillons Sous Bois.

Valider une démarche participative avec les usagers afin d'améliorer la programmation des travaux de réhabilitation.

Proposer un programme de travaux d'amélioration de ces équipements dans le but de réduire les consommations énergétiques et d'optimiser le confort acoustique et la santé des usagers. Il s'agit d'une démarche pilote destinée à faire évoluer les pratiques et les techniques de façon conjointe.

Identifier les co- bénéfices en termes d'aménagement routier, urbanisation et réhabilitation des équipements pour des établissements recevant du public.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

Intégrer ces 3 établissements dans la liste des 15 établissements prévus en 2009 pour l'action 6 / Réaliser les DPE.

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Cette action comprend un diagnostic technique et une analyse qualitative sur la perception des nuisances par les usagers. Ces deux actions conjointes donneront lieu à des propositions d'améliorations intégrées dans la programmation des travaux de réhabilitation.</p> <p>Pour répondre à cette préoccupation, le comité technique composé de représentants des 3 directions impliquées souhaite s'adjoindre les compétences d'un prestataire extérieur capable de coordonner l'ensemble de l'action et de valider les propositions effectuées par les différents BET.</p>		
Tâches	Acteurs	Délais
Sélectionner un prestataire extérieur pour accompagner l'action et valider les préconisations.	Comité technique	3 mois
Elaborer un programme avec un prestataire extérieur : plan d'échantillonnage et cahier des charges du diagnostic technique. Ce diagnostic portera sur 4 points : un diagnostic des performances énergétiques incluant un diagnostic détaillée de la ventilation, une mesure de bach passif / Nox interne et externe, des mesures de bruits intérieurs et extérieurs, un diagnostic accessibilité. Valider un cahier des charges de l'enquête de perception des nuisances.	Comité technique et prestataire extérieur	1 mois
Réaliser les diagnostics techniques.	BET	3 mois : entre septembre et novembre 2009
Effectuer l'enquête de perception des nuisances. Cette enquête portera sur une analyse des sources de pollution associée aux pratiques d'usages ainsi que sur la perception des nuisances telles que le bruit. Elle sera effectuée avec la collaboration de l'APPA et des laboratoires universitaires.	APPA	4 mois : entre septembre et décembre 2009
Synthétiser l'action et formuler des préconisations.	Comité technique et prestataire extérieur	Décembre 2009 / Janvier 2010
Diffuser les résultats en interne aux services du Conseil général.	DBD/SID	Janvier / Février 2010

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION
<p>Programmer et réaliser des travaux d'amélioration en 2010.</p> <p>Mesurer les impacts à 3 et 6 mois.</p> <p>Utiliser ces retours d'expérience pour introduire des préconisations dans le CPT des collèges et les programmes fonctionnels.</p> <p>Communiquer sur les résultats des diagnostics via les actions de communication engagées dans le cadre du Schéma.</p>

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
<p>Création d'un comité technique composé des directions concernées.</p> <p>Suivre la mission et valider la programmation.</p>	<p>DVD/Service étude</p> <p>DEA/SHUE</p> <p>DBD/SBE/SID/BASC</p> <p>SPAS</p> <p>DCAF</p> <p>DEF</p> <p>DP/PPRP</p> <p>Pôle Ergonomie/DLM</p>

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS
Un prestataire extérieur pour accompagner le comité technique.	<p>Conception des cahiers des charges.</p> <p>Validation des préconisations des BET.</p> <p>Propositions pour la programmation des travaux.</p>
Un BET ou groupement.	Réalisation des diagnostics techniques.
APPA et universitaires.	Réalisation de l'enquête de perception.

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
1 ^{er} trimestre 2009	12 à 14 mois	1 ^{er} trimestre 2010

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
<p>Accompagnement prestataire de service : 5 000 à 6 000,00 € HT.</p> <p>Diagnostics techniques, DPE compris : 15 000,00 € HT / équipement soit 30 000,00 € HT.</p> <p>Etude de perception+ mesures air : entre 20 000,00 à 25 000,00 € HT.</p> <p>Questionnaire à 6 mois après travaux : à programmer en 2010 dans le cadre du programme de réhabilitation.</p> <p>Fonctionnement interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet : 10 à 15 jours. - Participation au comité technique / personnes : 3 à 5 jours. 	<p>DEA/Subvention APPA.</p> <p>DBD/Marchés pour les diagnostics techniques et prestataire de service.</p> <p>DVD/Diagnostic bruit.</p> <p>Subvention ADEME/CR Ile de France pour DPE et Qualité de l'air.</p>

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Effectivité / Efficacité (résultats/objectifs)	<p>Réalisation effective des diagnostics.</p> <p>Mise en œuvre des propositions.</p> <p>Analyse qualitative de la perception des nuisances par les usagers.</p>	<p>Suivi des travaux programmés.</p> <p>Campagne de mesure sur les 3 établissements, avant et après travaux.</p> <p>Questionnaire à 6 mois du personnel et des usagers des établissements.</p>
Efficience (moyens mobilisés/résultats)	Analyse de l'investissement / Analyse qualitative de la perception des nuisances par les usagers.	Questionnaire à 6 mois du personnel et des usagers des établissements après travaux.

ACTION N°5 - Capitaliser le savoir-faire en matière d'exploitation/maintenance, et améliorer les programmes fonctionnels et techniques des sites centraux, et bâtiments sanitaires et sociaux

DIRECTION PILOTE : DBD/ SID - Bureau études	CHEF DE PROJET : Nouveau chargé de mission « Gestion patrimoniale »	ELU REFERENT : M^{me} BERNARD
--	--	--

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
1	1	2

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui, modifications des comportements du personnel du Conseil général	Oui, sur les aspects de qualité environnementale des équipements et des économies d'énergie	Oui, en limitant les émissions de CO ₂

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
	Oui	Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
	Oui	Oui

CONTEXTE

Un personnel limité pour la maintenance de nombreux bâtiments.

Une implication faible du service maintenance dans les analyses des besoins et la programmation des équipements neufs ou en rénovation, à corrélérer avec un manque de disponibilité.

Une capitalisation de l'expérience des services maintenance afin d'améliorer les programmes fonctionnels.

OBJECTIFS RECHERCHES

Identifier par type d'équipements techniques et par types de bâtiments les principales problématiques de maintenance rencontrées.

Capitaliser cette expérience pour faire des propositions à intégrer dans les cahiers des charges fonctionnels des bâtiments.

Donner sa place au service maintenance dans le cadre de la mise en œuvre systématique de démarche de qualité environnementale.

Engager un raisonnement en coût global en choisissant les investissements en fonction de leur maintenance.

Optimiser les budgets de maintenance en phase exploitation en ayant pris en compte ces problématiques dès la phase de programmation.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

Embaucher un chargé d'étude « gestion patrimoniale » du SID à la DBD.

Harmoniser les interventions sur les bâtiments concernés par les actions 6 et 7.

Utiliser les informations des actions :

- 6 / S'appuyer sur des Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) des établissements recevant du public et des bâtiments administratifs pour modifier les pratiques.
- 7 / Economiser l'énergie en étudiant la faisabilité d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur des sites centraux.

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Tâches	Acteurs	Délais
1 - Embaucher un chargé de mission « Gestion patrimoniale » (création de poste prévu en 2009).	Conseil général	4 mois
2 - Identifier la liste des équipements et des bâtiments étudiés. (Nombre restreint)	Chargé de mission « Gestion patrimoniale » + service de maintenance	2 mois
3 - Elaborer le cahier des charges du stage et prendre contact avec des écoles pour trouver un stagiaire de niveau mastère 2 sur 6 mois.	Chargé de mission « Gestion patrimoniale »	2 mois
4 - Faire un diagnostic sur l'état du patrimoine.	Chargé de mission « Gestion patrimoniale » + stagiaire	6 mois
5 - Inventorier les difficultés de maintenance et d'usage rencontrées.	Service de maintenance	
6 - Hiérarchiser ces problématiques selon des critères (exemple : fréquence, coûts engendrés, impacts sur le service rendu).	Chargé de mission « Gestion patrimoniale » + service de maintenance + DBD	1 mois
7 - Proposer des solutions adaptées.	DBD	1 mois
8 - Intégrer ces propositions dans le CPT et les programmes fonctionnels des équipements.	Philippe LAPALUS + DBD + DCAF	A définir

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION
Chiffrer les solutions préconisées dans l'action coût global.

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
Un comité technique restreint qui définit le périmètre de l'étude (Type de bâtiments et nombre étudiés), valide la démarche et les résultats	Secteur Exploitation du Service des Sites Centraux et Maintenance de la DBD. BASC ET Sites centraux/DBD.

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
4 ^{ème} trimestre 2009	12 mois	2 ^{ème} semestre 2010

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
Fonctionnement : Embauche d'un chargé d'étude « Gestion patrimoniale » du SID à la DBD + un stage de niveau mastère 2 spécialisé sur 6 mois.	.

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Effectivité / Efficacité (résultats/objectifs)	Rapport d'étude.	Présentation du rapport.
Efficienc e (moyens mobilisés/résultats)	Intégration des préconisations dans le CTP et les programmes fonctionnels.	Bilan avec les chargés de mission.

ACTION N°6 - S'appuyer sur des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) des établissements recevant du public et des bâtiments administratifs pour modifier les pratiques

DIRECTION PILOTE : DBD/SID - BUREAU ETUDES / MISSION D'ANIMATION DEPARTEMENTALE	CHEF DE PROJET : SOPHIE GENU-SAED	ELU REFERENT : M^{me} BERNARD
--	--	--

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
1	1	3

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui, modifications des comportements du personnel du Conseil général	Oui, sur les aspects de qualité environnementale des équipements et des économies d'énergie	Oui, en limitant les émissions de CO ₂

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
	Oui	Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
Oui	Oui	Oui

CONTEXTE

Pour les bâtiments recevant du public de plus de 1 000 m² (ERP de catégorie 1 à 4), l'affichage des performances énergétiques est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette obligation qui incombe au propriétaire concerne une grande partie des collèges et certains bâtiments administratifs, soit environ 130 ensembles immobiliers.

OBJECTIFS RECHERCHES

Réaliser une quinzaine de DPE en 2009/2010 en ciblant en priorité les bâtiments propriétés du Conseil général et de plus de 1 000 m².

Répondre à une exigence réglementaire.

Utiliser ce diagnostic pour programmer les travaux de réhabilitation selon une grille de priorité.

Limiter les dépenses énergétiques et de maintenance du parc d'équipements actuels.

Concevoir un programme de sensibilisation des utilisateurs pour modifier les pratiques.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

Le choix des sites sera corrélé aux besoins des actions suivantes :

- 4 / Croiser les enjeux énergétiques, sanitaires (bruit et qualité de l'air) et d'accessibilité handicap sur 2 établissements situés sur la RN 3 afin d'optimiser les travaux de rénovation.

- 5 / Capitaliser le savoir-faire en matière d'exploitation/maintenance en réalisant un diagnostic des équipements des sites centraux et bâtiments sanitaires et sociaux afin améliorer les programmes fonctionnels et techniques.

- 7 / Economiser l'énergie en étudiant la faisabilité d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur des sites centraux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Compte tenu de l'importance du parc d'équipements du Conseil général de Seine Saint Denis, il est proposé d'orienter l'action pour 2009 sur les bâtiments administratifs complété des établissements retenus pour l'action 3.

Tâches	Acteurs	Délais
1 - Déterminer au préalable les 15 établissements pour 2009 à partir de critères à définir.	Comité technique / Validation par le comité de pilotage	2 mois
2 - Rédiger un accord cadre énergie comprenant les DPE associé à une analyse des pratiques (à corrélérer avec l'action 3).	Chef de projet.	6 mois
3 - Lancer et suivre les DPE et l'analyse des pratiques.	Chef de projet	6 mois
4 - Rédiger un plan d'action par bâtiment tant en investissement qu'en sensibilisation et formation des utilisateurs sur les années 2010 à 2014.	Chef de projet avec une validation par le comité de pilotage.	2 mois

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION
Réaliser les diagnostics DPE sur tous les bâtiments, propriétés du Conseil général, quelle que soit leur superficie.

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
Un comité technique qui aurait pour mission de valider le choix des sites prioritaires et de suivre le déroulement des actions.	Un comité technique composé de la façon suivante : Malika KESSOUS, responsable du programme administration éco-responsable. Secteur Exploitation du Service des Sites Centraux et Maintenance de la DBD, DSI, Service des moyens partagés, DP.

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS
Un cabinet de consultants.	Accompagner le chef de projet et le comité technique dans la conception du cahier des charges et du plan d'actions tant en programmation qu'en proposition d'actions pédagogiques d'accompagnement à la modification des pratiques.

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
Avril 2009	13 à 14 mois	Avril 2009 : lancement de l'appel d'offres. Mai à décembre 2009 : réalisation des diagnostics. Janvier / février 2010 : programmation des investissements et des actions d'accompagnement pour les années 2010/2014.

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
<p>Etudes externes :</p> <p>Accompagnement à la conception des cahiers des charges et à l'élaboration d'un plan d'action : 8 000 à 10 000,00 € HT.</p> <p>Budget prévu pour 2009/2010 : 100 000,00 € HT/ DPE de 15 établissements.</p> <p>Investissement et conception des outils pédagogiques : à définir à la suite des diagnostics.</p> <p>Fonctionnement : 3 jours / établissements soit 45 jours pour le chef de projet.</p>	<p>A voir avec l'ADEME.</p>

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
<p>Effectivité / Efficacité (résultats/objectifs)</p>	<p>Réalisation des DPE. Réalisation des travaux d'amélioration.</p>	<p>Suivi des réalisations.</p>
<p>Efficience (moyens mobilisés/résultats)</p>	<p>Economie de CO₂. Retour sur investissements. Consommations et dépenses.</p>	<p>Suivi des consommations annuelles avant et après (sur 2 ans).</p>

ACTION N°7 - Economiser l'énergie en étudiant la faisabilité d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur des sites centraux.

DIRECTION PILOTE : DBD/SID	CHEF DE PROJET : SOPHIE GENU-SAED M.BATISTA	ELU REFERENT : M ^{me} BERNARD
----------------------------	---	---

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
1	1	2

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui, sur les aspects d'éco-gestion	Oui, sur les aspects de qualité environnementale des équipements et des économies d'énergie	Oui, en limitant les émissions de CO ₂

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
	Oui	Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
	Oui	

CONTEXTE

Afin de répondre aux priorités de la nouvelle équipe du Conseil général concernant les économies d'énergies et la réduction des émissions de CO₂, les différents services souhaitent valider la faisabilité de systèmes de Gestions Techniques Centralisées (GTC) sur les bâtiments départementaux.

OBJECTIFS RECHERCHES

Limiter les dépenses (énergie, eau, entretien/maintenance) du parc d'équipements actuels.
 Valider l'intérêt du Conseil général à généraliser ces installations dans le cadre de ses projets de construction et de réhabilitation.
 Améliorer les conditions de confort.
 Mettre en place un système de suivi afin d'optimiser les conditions d'exploitation des équipements.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Compte tenu de l'importance du parc d'équipements du Conseil général, il est souhaitable de déterminer au préalable le périmètre d'analyse de l'étude de faisabilité. Pour cela une sélection d'un nombre limité d'équipements sera nécessaire.

Tâches	Acteurs	Délais
1 - Déterminer au préalable les établissements concernés par l'étude à partir de critères à définir. Une priorité sera donnée aux bâtiments centraux, propriétés du Conseil général.	Chef de projet / validation par le comité de pilotage	1 mois
2 - Rédiger le cahier des charges de l'étude de faisabilité.	Chef de projet.	1 mois
3 - Sélectionner le prestataire de service.	Comité de pilotage	2 mois
4 - Réaliser l'étude.	Prestataire de service	6 mois
5 - Valider les propositions.	Comité de pilotage	1 mois

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION

Produire un cahier des charges type concernant la mise en place d'une GTC, qui pourra servir de base à la construction d'équipements neufs.

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
<p>Un comité technique composé de l'ensemble des directions concernées.</p> <p>Valider le périmètre de l'étude et suivre son déroulement.</p>	<p>DBD</p> <p>Service entretien / maintenance</p> <p>Service Sites Centraux.</p> <p>Administration éco-responsable/ Mission animation.</p>

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS
Un BET.	Réaliser l'étude de faisabilité.

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
4 ^{ème} trimestre 2009	12 mois	Septembre 2010

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
<p>Etudes externes : cabinet de consultants : Entre 20 000 € HT à 30 000 € HT(en fonction du nombre de site).</p> <p>Investissement : En fonction de l'étude.</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>10 jours du chef de projet.</p>	<p>Aide du Conseil régional n°153 : financement aux études préalables destinées à relancer la maîtrise de l'énergie thermique et électrique dans le tertiaire public.</p> <p>40% HT des études préalables.</p> <p>+ Ademe pour un montant total de subvention de 65 %.</p> <p>50 % des investissements. (Plafond 500 000 €).</p>

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Effectivité / Efficacité (résultats/objectifs)	<p>Réalisation effective de l'étude.</p> <p>Description des fonctions de la GTC.</p> <p>Mise en œuvre des propositions.</p>	Suivi des investissements liés aux propositions de l'étude.
Efficiences (moyens mobilisés/résultats)	Retour sur investissement : rapport investissement / économies de fonctionnement prévues et réalisées.	Suivi des tableaux de bord de la GTC pour les économies réalisées.

ACTION N°8 - Déterminer une méthodologie de rénovation énergétique de deux bâtiments pilotes, transférable aux autres réhabilitations

DIRECTION PILOTE : DBD	CHEF DE PROJET : Claude LEGRAND	ELU REFERENT : Josiane BERNARD/Gilbert ROGER
-------------------------------	--	---

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limiter l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Séquano-Dionysiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles
1		

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
Oui, modifications des comportements du personnel du Conseil général	Oui, sur les aspects de qualité environnementale des équipements et des économies d'énergie	Oui

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase exploitation
	Oui	Oui

Equipements concernés		
Collèges	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
	Oui	Oui

RAPPEL DU CONTEXTE

Le Patrimoine du Conseil général est très ancien. La construction de la majorité des établissements, et en particulier les crèches, est antérieure à 1975.

A l'époque les questions énergétiques n'étaient pas encore prises en compte comme le démontre le suivi de consommation énergétique réalisé sur le bâtiment administratif de la DEA et le plan de diagnostics énergétiques sur les crèches-PMI du département.

En 2008, 21 crèches ont fait l'objet d'un audit approfondi. Ce patrimoine constitue une partie importante des dépenses énergétiques, du fait de l'ancienneté du patrimoine (âge moyen 47 ans) et de son usage (températures de confort élevées).

Le gisement d'économie est donc très important.

OBJECTIFS RECHERCHES

Mettre en place un processus de rénovation énergétique sur le patrimoine ancien à partir de 2 bâtiments pilotes :

1 - Crèche: Paul Guynemer à Dugny de 900 m²

2- Immeuble de bureaux de la DEA avenue du Général De Gaulle Rosny Sous Bois - 2 000 m²

Dégager les marges d'économies possibles en mettant en parallèle la rentabilité des investissements.

Atteindre au minimum la RT 2005 pour les bâtiments existants : - 30% par rapport à la consommation avant travaux.

Evaluer les programmes d'investissements les plus rentables économiquement, énergétiquement et en matière d'émissions de CO₂.

Déterminer une méthode de management pour les rénovations énergétiques en prenant en compte l'usage et les contraintes d'exploitation-maintenance.

Impliquer les agents dans le programme d'amélioration et réaliser une action de perception du confort et de sensibilisation aux comportements éco-responsables.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

Utiliser les diagnostics déjà réalisés, ainsi que les données disponibles.

DESCRIPTION DE L'ACTION :**8.1 - Crèche/ chef de projet : Claude LEGRAND****8.2 - Bâtiment DEA/ chef de projet : Jérôme LEBLIC****Pour les deux projets, la démarche sera la même.**

Tâches	Acteurs	Délais
1. Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage énergie		
2- Suivi et synthèse des données actuelles réalisés à l'aide des logiciels énergie territoria et dialège.	Chef de projet + service maintenance pôle énergie	Mars 2009
3. Réalisation d'un audit énergétique (crèche ne faisant pas partie des 21 crèches auditées) + étude succincte des pratiques des employés (5/7 contacts)	Chef de projet / maintenance pôle énergie/ SID / service des crèches / ou DEA / Bureau d'études énergie-fluides	Mai 2009
4. Elaboration d'un programme de travaux	Chef de projet / maintenance pôle énergie / SID / service des crèches / ou DEA / bureau d'études énergie-fluides	Septembre 2009
5. Lancement de l'appel d'offres travaux	Chef de projet / maintenance pôle énergie / SID / service des crèches / ou DEA / bureau d'études énergie-fluides	
6. Réalisation des travaux	Chef de projet / maintenance pôle énergie / SID / service des crèches / ou DEA / bureau d'études énergie-fluides	
7. Accompagnement équipe sur site pour une sensibilisation et perception du confort après travaux Evaluation	Maintenance pôle énergie/ SID / service des crèches / ou DEA/	

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION

Mise en place d'une procédure type pour la rénovation énergétique des bâtiments départementaux et notamment l'ensemble des crèches : études, travaux et évaluation.

Appliquer une méthode de management pour les opérations de même type.

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES/ MISSIONS
Un comité technique regroupant les services et directions concernées	DBD - Pilotage, expertise travaux et énergie Service des crèches - Connaissance de l'usage des espaces, définition des besoins Service Maintenance DEA

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS
Bureau d'études énergie-fluides	Accompagner le maître d'ouvrage sur l'ensemble de la mission, apporter une expertise technique et réaliser l'enquête des pratiques selon un échantillon et un questionnaire fourni par le chef de projet.

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
Septembre 2009	20 mois (contraintes dates travaux + nécessité de bénéficier d'une saison de chauffe pour évaluer l'efficacité des actions)	

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
Etude : 20 000 € pour le diagnostic et le programme des travaux. Investissement : 200 000 € (uniquement travaux ayant trait à l'énergie)	Région / ADEME pour l'étude : 80% Région / ADEME pour les investissements en matière d'énergie renouvelables + GTC

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Effectivité / Efficacité (résultats/objectifs)	Economie d'énergies réalisées après travaux sur les bâtiments pilotes.	Tableau de bord des consommations.
Efficience (moyens mobilisés/résultats)	<p>Transférabilité des propositions pour la rénovation d'autres crèches et bâtiments de bureaux.</p> <p>Economie d'énergie sur chaque bâtiment rénové.</p>	<p>Utilisation effective et prise en compte des propositions dans la programmation des travaux.</p> <p>Tableau de bord de suivi des consommations.</p>

ACTION N°9 - Définir des critères d'écoconditionnalité des aides du Conseil général de Seine Saint Denis concernant l'habitat et les bâtiments sociaux, culturels et sportifs

DIRECTION PILOTE : DAD	CHEF DE PROJET : Marie JOURDAIN / Habitat Sophie GENU SAED / Bâtiments	ELU REFERENT : M. TROUSSEL (habitat social) M ^{me} BERNARD (environnement)
-------------------------------	--	--

Enjeux concernés par ordre de priorité		
Limitier l'empreinte écologique des équipements et activités du Conseil général de Seine Saint Denis par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion	Contribuer à la qualité de vie de Sequano-Dyonisiens par la pratique de l'éco-gestion	Prendre en compte la santé et le confort des usagers en particulier les populations sensibles.
	1	2

Cohérence interne/ participation aux objectifs des autres actions		
Administration éco responsable	Agenda 21	Plan Climat
	Oui	Oui

Typologie des opérations		
Construction neuve	Réhabilitation	Phase d'exploitation
Oui	Oui	Oui

Equipements concernés		
Habitat	Bâtiments administratifs	Bâtiments sociaux, culturels et sportifs.
Oui		Oui

CONTEXTE

Le secteur du bâtiment est responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre. En Ile de France, il représente plus de la moitié des consommations énergétiques dont les deux tiers proviennent de l'habitat.

Dans le cadre de la politique volontariste du Conseil général, pour systématiser une démarche de qualité environnementale des équipements, il est également important d'inciter les partenaires à développer une offre permettant de limiter les dépenses de fonctionnement (eau, énergie, entretien) particulièrement pour les populations à faible revenu.

Cette réflexion doit cependant s'articuler avec les actions de lutte contre l'habitat indigne et les directives du Grenelle de l'environnement.

Le bureau de l'habitat du Service de l'Urbanisme, du Transport et de l'Habitat (SUTH/DAD) gère 4 types d'aides ciblant les partenaires du logement social et les propriétaires occupants, et souhaite définir des critères d'éco-conditionnalité.

- A- Les aides aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation et la maintenance et entretien : OPH 93.
- B- Les aides à la production de logements sociaux : promoteurs publics et privés.
- C- Les aides aux collectivités dans le cadre d'un dispositif coercitif sur l'habitat privé dégradé (OPAH, Plan de sauvegarde).
- D- Les aides au parc privé pour les propriétaires occupants et locataires. (ACGPO + FIQ).

D'autre part, le Conseil général aide aussi les collectivités territoriales et les associations dans le cadre de la construction d'équipements sanitaires et sociaux et d'équipements sportifs et culturels.

OBJECTIFS RECHERCHES

Inciter les opérateurs à la réalisation de programmes de construction et de réhabilitation répondant à des critères d'une démarche HQE[®] (haute qualité environnementale) par des majorations de taux de financement selon des critères d'écoconditionnalité.

Accompagner les bailleurs sociaux dans des actions de sensibilisation et de modifications des pratiques afin de diminuer les dépenses liées à la consommation des fluides pour les locataires.

Accompagner les particuliers pour changer les pratiques et définir leurs priorités pour leurs investissements en fonction des moyens, de l'urgence et de l'état du logement.

REALISATIONS PREALABLES OU PARALLELES A L'ACTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action sera découpée en 3 sous-actions :

A 9.1 - Intégrer dans les conventions des aides à l'OPH 93 et aux bailleurs sociaux des critères d'éco-conditionnalité.

A 9.2 - Formaliser des partenariats avec les opérateurs (PACT ARIM, ANAH...) pour définir un plan d'actions prioritaires vers les propriétaires occupants et les locataires.

A 9.3 - Définir des critères d'éco-conditionnalité des aides pour les projets des associations et collectivités locales en termes de bâtiments sociaux, culturels et sportifs.

Au préalable de ces 3 sous-actions, il sera défini avec l'ensemble des Directions du Conseil général concerné par le sujet, les enjeux communs et cibles prioritaires.

Les actions de Benchmarking proposées seront menées de façon conjointe afin d'optimiser les missions.

Ces 3 actions seront pilotées par un même comité afin de valider la cohérence des propositions avec la politique générale du Conseil général.

A 9.1 - Intégrer dans les conventions des aides à l'OPH 93 et aux bailleurs sociaux des critères d'éco-conditionnalité

Chef de projet : DAD (à préciser)

Tâches	Acteurs	Délais
Constituer un comité technique (directions internes + AORIF + prestataire externe).	Chef de projet	1 mois
Répertorier les pratiques actuelles et repérer les marges de manœuvre.	Chef de projet + prestataire externe	2 mois
Identifier les bonnes pratiques au sein d'autres collectivités (Oise...) : benchmarking.		
Proposer des critères d'écoconditionnalité.	Comité technique + partenaires externes	2 mois
Rédiger des cadres de partenariats et les valider.	Chef de projet + DADJ	1 mois avant validation

A 9.2 - Formaliser des partenariats avec les opérateurs (PACT ARIM, ANAH...) pour définir un plan d'actions prioritaires vers les propriétaires occupants et les locataires

Chef de projet : DAD (à préciser)

Tâches	Acteurs	Délais
Organiser un groupe de travail avec les opérateurs (FIQ, points info-énergie, PACT ARIM, ANAH..).	Chef de projet	1 mois
Identifier des bonnes pratiques au sein d'autres collectivités : benchmarking.	Chef de projet ou prestataire externe	2 mois
Rédiger des propositions communes.	Groupe de travail	3 mois

A 9.3 - Définir des critères d'écoconditionnalité des aides pour les projets des associations et collectivités locales en termes de bâtiments sociaux, culturels et sportifs

Chef de projet : DBD - Sophie GENU SAED

Tâches	Acteurs	Délais
Constituer un comité technique : DEF, DCPSL, DPAPH, DAD, DBD, DBADF, DADJ.	Chef de projet	1 mois
Répertorier les pratiques actuelles et repérer les marges de manœuvre.	Chef de projet et prestataire externe	2 mois
Identifier des bonnes pratiques au sein d'autres Conseils Généraux ou collectivités : benchmarking.		
Proposer des critères d'écoconditionnalité.	Comité technique	2 mois
Rédiger des cadres de partenariats et les valider.	Chef de projet + DADJ	1 mois avant validation

POSSIBILITES D'EXTENSION DE L'ACTION

ORGANISATION	
SYSTEME DE PILOTAGE	SERVICES INTERNES / MISSIONS
<p>Un même comité de pilotage pour l'action constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élus - DG - DBADH - Région <p>Mission : valider le cadre de référence commun et les critères.</p>	<p>1 chef de projet qui coordonne les 3 actions. <i>Cette mission peut être réalisée par le prestataire externe qui servira de lien entre les différentes directions.</i></p> <p>1 responsable pour chacune des sous-actions.</p> <p>Cf. descriptif de l'action</p>

PARTENAIRES EXTERNES	
PARTENAIRES	MISSIONS
Transversal : un prestataire extérieur.	Réalisation de l'analyse de l'existant et du benchmarking, accompagnement des chefs de projet dans le cadre de leur mission (animation). <i>Eventuellement coordination de l'action entre les différentes directions.</i>
A1 : AORIF, bailleurs sociaux, OPH 93.	Participation à l'élaboration des critères.
A2 : opérateurs, MVE, FIQ.	Participation à l'élaboration des critères et à la rédaction des propositions.
A3 : CAF, Service Conseil régional personnes âgées.	Participation à l'élaboration des critères et à la rédaction des propositions.

CALENDRIER ET PHASAGE		
Date de lancement	Délai de réalisation	Echéance
2 ^{ème} trimestre 2009	9 mois hors validations	4 ^{ème} trimestre 2009

BUDGET PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT
Intervenant extérieur : 35 000,00 € HT En interne : <ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet global : 10 à 15 jours - Chef de sous-action : 10 à 15 jours - Participants aux réunions : 3 à 5 jours. 	

CRITERES D'EVALUATION	INDICATEURS	SYSTEME DE COLLECTE
Effectivité / Efficacité (résultats/objectifs)	Rédaction des fiches d'aides. Rédaction des conventions de partenariats avec les différents acteurs.	Compilation des différents documents.
Efficiencce (moyens mobilisés/résultats)	Mise en œuvre de la convention / activités des partenaires.	Bilan à 6 mois avec les partenaires pour valider le respect des conventions.